

CONDITIONS GENERALES PARTICULIERES

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES ONT POUR OBJET DE RÉGIR LES RELATIONS ENTRE « AD LINEAM » ET SES CLIENTS ET VIENNENT COMPLÉTER LES CONDITIONS GÉNÉRALES REDIGÉE PAR PRODUCTIONS ASSOCIÉES ASBL FOURNIES AVEC LE DEVIS.

DÉFINITIONS

« AD LINEAM » désigne l'activité n°30658 administrée par Michaël WILLEM et implantée au sein de la SMART/Productions Associées ASBL dont le siège social est situé rue Coenraet 72 – 1060 BRUXELLES, TVA BE 0896 755 397. AD LINEAM a notamment pour activité la production de vidéos et supports graphiques.

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services de AD LINEAM et signataire du devis de Productions Associées ASBL pour l'activité AD LINEAM.

CHAMP APPLICATION

Les présentes conditions générales particulières s'appliquent à toutes les prestations, produits et services réalisées par AD LINEAM inclus dans le devis validé et signé par le CLIENT. Toute commande ou réservation par un devis signé implique l'adhésion complète et sans réserve du CLIENT aux présentes conditions générales particulières.

COMMANDE

À la suite d'un premier contact, au cours duquel un cahier des charges sera établi, AD LINEAM proposera au CLIENT un pré-devis équivalent à une proposition de prix, précisant notamment la nature du produit ou service souhaité par le CLIENT, un descriptif des postes et leurs prix et le délai prévisionnel de la prestation si le CLIENT à une date butoir de rendu.

En cas d'accord avec ce pré-devis, le paiement d'un acompte peut être demandé. Un devis, équivalent à un bon de commande, sera alors réalisé au nom de la SMART/Productions Associées ASBL et envoyé au CLIENT, document reprenant un descriptif de la commande et le solde total à payer, déduit de l'éventuel acompte déjà versé par le CLIENT directement à AD LINEAM.

Le devis ainsi que les présentes conditions générales particulières devront être signés par le CLIENT et envoyé à AD LINEAM et valideront le projet et la mise en route de sa conception.

Pour tous nouveaux clients, non présent dans la base de données de la SMART/Productions Associées ASBL, une fiche d'identification reprenant ses coordonnées complètes devra également être retournée à AD LINEAM et signée par le CLIENT. La commande devient définitive dès réception des documents dûment complétés et signés.

Le CLIENT s'engage à fournir des informations justes, sincères et complètes et s'engage à prévenir AD LINEAM de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations incomplètes ou erronées. Le CLIENT doit également maintenir des données de contact valides et à jour.

Le CLIENT s'engage à fournir à AD LINEAM, dans les délais utiles, tous les documents nécessaires demandés pour la réalisation des travaux et ce en se conformant strictement aux préconisations techniques et créatives faites par AD LINEAM. Le CLIENT s'engage à disposer des droits nécessaires sur tous les éléments et informations fournis, seule sa responsabilité peut être engagée.

CAS DES PROPOSITIONS NON-RETENUES

Tous projets présentés et non-retenus par le CLIENT devront impérativement être restitués dans leur intégralité (documents numériques et papiers). Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés et restent la propriété de AD LINEAM.

PRESTATAIRES EXTERIEURS ET SOUS-TRAITANCE

Dans l'optique de proposer un produit complet et de qualité AD LINEAM se réserve le droit de faire appel à un prestataire extérieur pour toute tâche qu'il ne pourrait pas accomplir : raisons de calendrier, nécessité d'intervention d'une équipe de tournage, tâches en dehors de ses champs de compétences

ENGAGEMENTS DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et le Prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

CONFIDENTIALITÉ

AD LINEAM et le CLIENT s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou changés dans le cadre du contrat et de son exécution. Le client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire du prestataire et AD LINEAM doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le client dans le cadre de l'exécution des présentes. Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations qui sont à la disposition du public.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte peut être demandé lors de l'acceptation du pré-devis réalisé par AD LINEAM ou lors de la première rencontre. Certains projets peuvent aussi demander des suppléments avec l'acompte pour payer les fournisseurs et prestataires extérieurs. Cet acompte et les éventuelles avances sont à verser sur le compte IBAN BE68 0633 9913 5534 au nom de Michaël WILLEM. Le montant de l'acompte déjà payé figurera sur le devis rédigé au nom de Productions Associées ASBL à qui le solde devra être payé. Les prix, conditions de règlement et modalités spécifiques seront indiqués sur le devis et la facture tous deux établis au nom de Productions Associées ASBL pour l'activité AD LINEAM.

SURCOÛTS ET FRAIS ANNEXES

Certains éléments nécessaires à la réalisation d'un projet peuvent ne pas avoir été compris dans les prix indiqués dans le devis. Il s'agit par exemple de l'achat de polices typographiques, illustrations, musiques ou encore de frais d'impression supplémentaires, frais de déplacements, ou frais de livraison dans le cas d'envois postaux.

Tout frais supplémentaire nécessaire à l'élaboration des travaux en cours sera notifié anticipativement au CLIENT par AD LINEAM et fera l'objet d'un devis supplémentaire.

MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute demande de modification de la commande peut être effectuée uniquement au moment de la réalisation du pré-devis et tant que le devis n'a pas été envoyé signé à AD LINEAM pour Productions Associées ASBL.

Les modifications sur des commandes en cours demandées par le CLIENT relatives à des corrections, retouches, ajouts et entraînant un temps horaire, frais de déplacements ou autres frais supplémentaires non-prévus dans le devis initial devront être notifiées par écrit à AD LINEAM et feront l'objet d'un devis et seront facturées en supplément. Il en va de même pour toutes demandes d'ajouts à la commande en cours.

En signant le devis, le client passe une commande définitive et irrévocable. Aucune commande ne peut être annulée ou modifiée, sans l'accord écrit préalable de Productions Associées ASBL et moyennant l'indemnisation de l'ensemble des frais en résultant par le CLIENT. Sauf accord écrit de l'ASBL, en cas d'annulation d'une commande par le client, l'ASBL pourra soit exiger le paiement intégral des travaux et prestations décommandés si ceux-ci ont été effectués en partie ou en totalité, soit le paiement d'une indemnité égale à au moins 50 % des travaux et prestations décommandés si ceux-ci n'ont pas encore commencé. En outre, si la commande a donné lieu au paiement d'un acompte ou d'un supplément en avance dont le montant est repris sur le devis, l'acompte n'est pas remboursé, quelle que soit la cause de l'annulation.

En cas d'annulation les fichiers et données sources créés et utilisés par AD LINEAM ne sauraient être revendiqués par le CLIENT. Les maquettes, projets refusés et toutes les œuvres originales restent la propriété de AD LINEAM. Le CLIENT ne peut dès lors en aucun cas les diffuser ou les utiliser.

LIVRAISON

Le délai de livraison est toujours indiqué sur le devis. Il correspond à une période nécessaire à la réalisation des produits. Le délai de livraison peut être différé pour cause de transmission tardive, incomplète ou de mauvaise qualité des documents (photos, texte, vidéos, logos...) nécessaire à la réalisation de son projet que s'engage à fournir le CLIENT. AD LINEAM ne peut dans ce cas être tenu responsable d'un retard de livraison dû au fait du CLIENT.

CONSERVATION DES FICHIERS NUMÉRIQUES

Les fichiers livrables ainsi que les rushes ayant servis au montage de la production audiovisuelle ou graphique seront conservés 3 mois à compter de la date d'émission de la facture. Durant ce délai, le CLIENT peut demander un devis pour la conservation des fichiers sur une période supplémentaire de son choix. Passé ce délai il ne sera plus possible de redemander une copie de ces fichiers.

RUSHES VIDEO

Les rushes réalisés dans le cadre d'une commande restent la propriété exclusive de AD LINEAM. Dans le cas où le CLIENT souhaite récupérer les rushes, celui-ci s'engage à respecter ces droits. En outre, celui-ci n'est pas autorisé à diffuser ou à exploiter les images sous quelque forme que ce soit.

DROIT A L'IMAGE

Le CLIENT s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés et/ou pris en photo sans qu'ils ne demandent de droit à l'image. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitaient absolument pas apparaître, le CLIENT s'engage à en informer au plus vite AD LINEAM. Il est toutefois préférable pour le CLIENT de leur faire signer un droit à l'image. En cas de refus, AD LINEAM ne peut être tenu pour responsable de la non réalisation de la prestation dans son intégralité.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Sauf mention contraire explicite du CLIENT, AD LINEAM se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : « Copyright AD LINEAM » ou « Conception et création AD LINEAM ».

DROIT DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

AD LINEAM demeure seul titulaire de ses droits d'auteur résultant de ses services. L'exploitation des produits vidéos ou graphiques est destinée à être diffusée exclusivement sur les supports et médias définis sur le devis. Toute diffusion et/ou exploitation commerciale sur tout autre média, fait l'objet d'un contrat supplémentaire et d'une rémunération appropriée.

Après réception du produit fini, LE CLIENT s'interdit de procéder à une quelconque modification, extraction, adaptation et/ou adjonctions, sans l'accord écrit au préalable de AD LINEAM, à l'exception du droit d'extrait.

En aucun cas tous fichiers numériques fournis durant la réalisation du travail tel que des maquettes, projets non-retenus, rushes, ne pourront être utilisés, modifiés ou diffusés par le CLIENT.

REFERENCES

Le CLIENT autorise expressément AD LINEAM à utiliser son nom et les produits ou prestations développés pour son compte à des fins commerciales. AD LINEAM pourra librement faire figurer le nom du CLIENT, ainsi que son logo sur une liste de référence.

MODIFICATION TARIFAIRE ET CGV

AD LINEAM se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales particulières ainsi que les tarifs.